



Assemblée Générale extraordinaire de la section Arts Martiaux de l'AS Mouthe

Vendredi 23 juin 2017

Le vendredi 23 juin 2017, à 19h00, les membres de la section Arts Martiaux de l'Association Sportive de Mouthe (ASM) se sont réunis au Gymnase du Collège de Mouthe en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation des Présidents de la section Judo et de la section Karaté. Cette AG extraordinaire a pour but d'acter définitivement la fusion des sections Judo et Karaté de l'ASM décidée lors des Assemblées Générales des sections respectives et de l'ASM général le 9 juin 2017 en précisant le fonctionnement du bureau de la section Arts Martiaux et les membres du bureau.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale extra-ordinaire de la section Arts Martiaux était présidée par M. Michaël Salignon, Président de la section Judo de l'ASM et Emmanuel Sylvestre, Président de la section Karaté de l'ASM.

Présent·e·s (8 votants, 1 procuration)

André Bessant	Emmanuel Sylvestre	Alain Berthaud
Michaël Salignon	Emmanuelle Agussol-Sylvestre	Michel Leuxe
Sophie Scalabrino	Frédéric Klabá	Franck Scalabrino (non votant)

Excusé·e·s

Hubert Dhôte (membre) donne procuration à André Bessant
Anne Bessant
Stéphanie Coulot

Ordre du jour

- Résolution 1. Approbation de l'ordre du jour
- Résolution 2. Fonctionnement de la section
- Résolution 3. Règlement intérieur
- Résolution 4. Divers

Résolution 1. Approbation de l'ordre du jour

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Résolution 2. Fonctionnement de la section

Fonctionnement du bureau :

Conformément aux statuts de l'ASM, la section Arts Martiaux se dote d'un bureau exécutif composé d'un Président et secrétaire, d'un Vice-Président et secrétaire et d'un trésorier. Il est proposé que les membres du bureau soient affiliés aux différentes fédérations (ici FFJDA et FFKDA) et que la section prenne en charge le paiement des licences aux membres du bureau exécutif. Le bureau élargi peut accueillir des membres sans fonction spécifique et ayant un rôle consultatif.

Approbation du fonctionnement du bureau à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Composition du bureau exécutif :

Président et secrétaire : Michaël Salignon se présente

Election de Michaël Salignon approuvé avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Vice-Président et secrétaire : Emmanuel Sylvestre se présente

Election de Emmanuel Sylvestre approuvé avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Trésorier : André Bessant se présente

Election de André Bessant approuvé avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Se présentent comme membres consultatifs au bureau élargi :

Michel Leuxe	élu avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
Frédéric Klabar	élu avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
Sophie Scalabrino	élue avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
Anthony Chargé	élu avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
Sylvain Joly	élu avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
Alain Berthaud	élu avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Résolution 3. Règlement intérieur

Une proposition d'un règlement intérieur sera envoyée aux membres du bureau et validée lors de la prochaine réunion du bureau.

Résolution 4. Divers

- La prochaine réunion du bureau de la section Arts Martiaux aura lieu le vendredi 8 septembre à 19h00 (lieu à définir).
- Une proposition est faite de réaliser des roll-up avec les maîtres du Judo et pour les différentes prises pour le Judo ainsi que pour les 5 Heians pour le Karaté. Il est demandé d'envoyer les demandes avec les informations à intégrer sur les roll-up à Emmanuel Sylvestre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h43.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par les Présidents de séance.

A Mouthe, le 23 juin 2017

Co-Président de séance

Michaël Salignon

Co-Président de séance

Emmanuel Sylvestre